

Compte rendu du Conseil Municipal **Du 9 décembre 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 décembre 2016 à 20h00, sous la présidence de Madame Aline MARCHAND, Maire de MOLIETS ET MAÂ.

Présents : Mme MARCHAND Aline – M. LABORDE Patrick – Mme CAMIADE Sabrina – M. GUILLAMET François – Mme CAPDEVIELLE Stéphanie – Mme CANCOUËT Anne-Marie – M. CHAMPEAU Daniel – Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne – M. DUPOUY Jean-Louis – Mme MOISDON Emmanuelle – Mme FAYE Chantal – M. LAGARDERE Christophe – Mme MULTEAU Mireille

Absents excusés : M. ALLIOT Philippe, procuration à M. LABORDE Patrick – M. VIDAL Régis, procuration à Mme MARCHAND Aline.

Secrétaire de séance : Monsieur LABORDE Patrick.

Le compte-rendu de la séance du 2 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DES DELEGUES DIVERS SYNDICATS

- SIVU RESERVE DU COURANT D'HUCHET

- Sont élus

- 3 titulaires : Patrick LABORDE, Jean-Louis DUPOUY, Corinne VERDIER-SLAWINSKI
✓ 12 voix pour et 3 votes blancs.

- SIVU PEDAGOGIQUE DU MARENSIN

- Sont élues

- 3 titulaires : Aline MARCHAND (12 voix), Stéphanie CAPDEVIELLE (13 voix), Sabrina CAMIADE (14 voix)

Mireille MULTEAU a obtenu 3 voix.

- SIVU ANIMATION
 - Sont élues
 - 2 titulaires : Stéphanie CAPDEVIELLE (14 voix), Emmanuelle MOISDON (12 voix)
Mireille MULTEAU a obtenu 3 voix
 - 2 suppléantes : Aline MARCHAND (12 voix), Sabrina CAMIADE (13 voix)
Anne-Marie CANCOUËT a obtenu une voix
Christophe LAGARDERE a obtenu 3 voix.
- SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES BAINADES LANDAISES
 - Sont élues
 - 1 titulaire : Aline MARCHAND
 - 1 suppléant : Anne-Marie CANCOUËT
✓ 13 voix pour et 2 blancs.
- SYNDICAT MIXTE pour la sauvegarde et la gestion des Etangs Landais (Géolandes)
 - Sont élus
 - 1 titulaire : Patrick LABORDE
 - 1 suppléant : Philippe ALLIOT
✓ 12 voix pour et 3 votes blancs.
- SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION DU LITTORAL LANDAIS
 - Sont élus
 - 1 titulaire : François GUILLAMET
 - 1 suppléant : Patrick LABORDE
✓ 12 voix pour et 3 votes blancs
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHENIL DE BIREPOULET
 - Sont élues
 - 1 titulaire : Corinne VERDIER-SLAWINSKI
 - 1 suppléant : Emmanuelle MOISDON
✓ 12 voix pour et 3 votes blancs
- SYNDICAT MIXTE DES ZONES D'AMENAGEMENT TOURISTIQUES CONCERTES DE MOLIETS ET MAA
 - Sont élus
 - 3 titulaires : Patrick LABORDE, Régis VIDAL, François GUILLAMET
 - 3 suppléants : Daniel CHAMPEAU, Philippe ALLIOT, Corinne VERDIER-SLAWINSKI
✓ 12 voix pour
Christophe Lagardère a obtenu 3 voix pour un poste de suppléant.

- SYDEC
 - Sont élus
 - 1 titulaire : François GUILLAMET
 - 1 suppléant : Corinne VERDIER-SLAWINSKI
 - ✓ 12 voix pour, 2 votes blancs et une abstention.
- ALPI
 - Sont élus
 - 1 titulaire : Daniel CHAMPEAU
 - 1 suppléant : Corinne VERDIER-SLAWINSKI
 - ✓ 12 voix pour, 2 votes blancs et une abstention.
- CNAS
 - Est élu : 1 délégué : Philippe ALLIOT
 - ✓ 12 voix pour, 2 votes blancs et une abstention.

2. DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

- OFFICE DU TOURISME
 - Sont élus : 7 administrateurs : Aline MARCHAND, Sabrina CAMIADE, Daniel CHAMPEAU, Emmanuelle MOISDON, Corinne VERDIER-SLAWINSKI, Régis VIDAL, Philippe ALLIOT
 - ✓ 12 voix pour, 2 votes blancs et une abstention.
- SOGEM (SPL)
 - Sont élus 3 représentants au conseil d'administration : Patrick LABORDE, Régis VIDAL, François GUILLAMET
 - ✓ 12 voix pour, 2 votes blancs et une abstention.
- SOGEM (SPL)
 - Est élu 1 représentant à l'assemblée Générale : Patrick LABORDE
 - ✓ 12 voix pour, 2 votes blancs et une abstention
- ADACL
 - Est élu 1 délégué : Philippe ALLIOT
 - ✓ 12 voix pour, 2 votes blancs et une abstention
- CORRESPONDANT DEFENSE
 - Est élu : François GUILLAMET
 - ✓ 12 voix pour
 - Mireille MULTEAU a obtenu 3 voix.

- OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

- Sont élus
 - 1 titulaire : Aline MARCHAND
 - 1 suppléant : Sabrina CAMIADE
- ✓ 12 voix pour, 2 votes blancs et une abstention.

3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS « DIGITAL MAX » ET « COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) »

- Un représentant de la commune pour la Société Publique Locale Digital MACS pour l'assemblée générale, l'assemblée spéciale et le comité technique de contrôle.
 - Est élu Régis VIDAL
 - ✓ 12 voix pour, 2 votes blancs et une abstention.
- Représentants de la commune à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) à MACS
 - Sont élus 2 délégués titulaires : Aline MARCHAND et Patrick LABORDE
 - ✓ 12 voix pour, 2 votes blancs et une abstention.

4. ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CCAS

Suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) Madame le Maire propose de réfléchir à la pertinence de maintenir le CCAS et reporte donc cet ordre du jour.

5. DELEGATIONS A MADAME LE MAIRE

Le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Les délégations suivantes sont attribuées à Madame le Maire :

« Article 1 : le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- *N° 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % , lorsque les crédits sont inscrits au budget »,*

- N°6 : « de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes »,
 - N°7 : « de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux »,
 - N°8 : « de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières »,
 - N°9 : « d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges »,
 - N°11 : « de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts »,
 - N°15 : « d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et lorsque la commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal. »; zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles et droit de préemption urbain dans les zones U et AU,
 - N°16 : « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les litiges relatifs aux affaires suivantes :
 - ✓ du droit d'occupation ou d'utilisation des sols et des questions d'urbanisme en général
 - ✓ des procédures de police administrative et rurale
 - ✓ des procédures d'aménagement et d'environnement ».
- ✓ Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions.

6. INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

Le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités comme suit :

- Indemnité du Maire : 43% de l'indice brut 1015,
 - Indemnité des Adjoint : 16,50% de l'indice brut 1015.
- ✓ Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions.

7. INDEMNITES RECEVEUR MUNICIPAL

Considérant les services rendus, Madame le Maire propose d'allouer au percepteur, les indemnités prévues à taux plein.

- ✓ Adopté par 14 voix pour et 1 abstention.

8. DM BUDGET COMMUNE

- Section Investissement :

- Dépenses	2313 (constructions)	27 951,00
	TOTAL	27 951,00

- Recettes	2031 (frais d'études)	27 951,00
TOTAL		27 951,00

✓ Adopté à l'unanimité.

9. DM BUDGET PIN FRANC

• Section Investissement :

- Dépenses	3555 (terrains aménagés)	47 679,00
- Recettes	021 (virement de la section fonct)	47 679,00

• Section Fonctionnement :

- Dépenses	023 (virement à la section invest)	47 679,00
- Recettes	71355 (variation des stocks)	47 679,00

✓ Adopté à l'unanimité.

10. DM BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

• Section Fonctionnement :

- Dépenses	637 (autres impôts, taxes, ...)	400,00
TOTAL		400,00
- Recettes	701 (vente de produits finis)	400,00
TOTAL		400,00

✓ Adopté à l'unanimité.

11. EMPRUNT BUDGET BOIS ET FORÊTS

Suite aux achats de matériel réalisés en début d'année 2016 (119 000€ HT) et malgré des coupes de bois exceptionnelles, l'année 2016 présente un solde négatif. Il convient donc de pallier l'absence initiale de plan de financement de ce matériel par un emprunt. Il convient aussi de préciser que l'ancienne municipalité avait demandé en septembre une proposition de crédit relais d'un montant de 100 000 € à la Caisse d'Epargne avec remboursement en 2018. Toutefois aucune suite n'avait été donnée à la proposition de la banque.

Il faut aussi préciser :

- que les prévisions de vente de bois sur le domaine communal géré par l'ONF pour 2017 sont assez faibles et généreront un résultat annuel là encore négatif,
- que les ventes prévisionnelles en 2018 ne permettraient pas de rembourser le crédit relais.

Après avoir réalisé des budgets prévisionnels jusqu'en 2021, grâce à l'aide de Jean-Louis DUPOUY conseiller municipal et Jacques MAÏA agent de l'ONF, Patrick LABORDE soumet au vote du conseil municipal la proposition du Crédit Agricole : un emprunt de 60 000 € remboursable sur trois ans (2018, 2019 et 2020) à un taux de 0,33% (frais de dossier : 100 €).

✓ Adopté par 12 voix pour et 3 contre.

Lors du conseil, il a été précisé que certaines parcelles en gestion directe par la commune ont fait l'objet d'une convention (demandée par l'ancienne municipalité) avec l'ONF pour en assurer la gestion. La rémunération de l'ONF est de 18% du montant des ventes.

Patrick LABORDE précise que lorsque Jean-Louis DUPOUY assure la gestion de la forêt communale (gestion directe) la totalité des ventes vient abonder le budget de la forêt.

12. DIAG EAU POTABLE

Patrick LABORDE fait la lecture d'une délibération votée par l'ancienne municipalité en juillet 2016. Une modification est apportée car une partie de la délibération concernait des compteurs de sectorisation déjà installés. Il est précisé que ce diagnostic du système de distribution de l'eau potable apportera de précieux renseignements sur la qualité de notre patrimoine, sur la qualité de l'eau, sur les débits, etc. ... De plus réaliser un diagnostic du service d'eau potable est souvent un préalable pour bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) pour les travaux ultérieurs. Ce diagnostic devrait bénéficier d'une aide de l'AEAG de 50%.

✓ Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions.

13. PARTICIPATIONS ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Afin de faciliter pour les enfants l'accès aux activités sportives et culturelles, il est proposé de verser une somme forfaitaire de 90 € par enfant et par an. Cette aide sera versée aux familles en 2016 et représente une somme totale de 2 250 €.

✓ Adopté à l'unanimité.

Madame le Maire envisage de verser directement cette aide aux associations concernées à partir de 2017. La participation des familles sera donc diminuée de 90 € par enfant.

QUESTIONS DIVERSES :

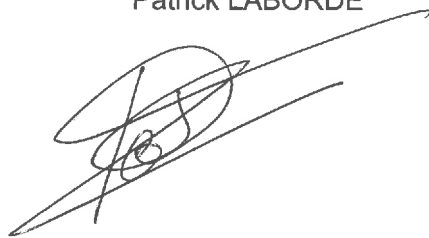
- **Madame Chantal FAYE** demande si le projet de Distributeur Bancaire progresse. Patrick LABORDE lui répond que l'investissement à assumer par la propriétaire du U Express est important (au moins 20 000 €).
- **Madame Corinne VERDIER-SLAWINSKI** demande de préciser les projets de la municipalité au sujet de la salle Julia. Madame le Maire répond que la salle Julia est à la disposition des associations. Le jour où la commune disposera d'un Pôle Animation (et donc de salles), il pourra être envisagé de confier cette salle à l'école maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Vu pour être affiché en date du 15 décembre 2016

Le secrétaire de séance

Patrick LABORDE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick Laborde', written over a horizontal line.